



# Permis AM

## SCOOTER

### Pièces nécessaires pour l'inscription

- Photocopie couleur carte d'identité (recto-verso) en cours de validité
- **1 photo d'identité avec signature numérique e-photo**
- Un justificatif de domicile (EDF, tel...) de moins de 3 mois, si facture au nom des parents il faut leur photocopie de carte d'identité, et une attestation écrite justifiant que l'enfant habite bien à leur domicile
- ASSR niveau 1 ou 2

La formation comprend obligatoirement : 8 heures (minimum) sur deux jours

Cette formation est composée de 5 séquences

- \* séquence 1 durée 2 heures
- \* séquence 2 durée 1 heure
- \* séquence 3 durée 1 heure
- \* séquence 4 durée 3 heures
- \* séquence 5 durée 1 heure

**COVID-19**

Pensez à votre masque !



D'après l'arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

**170 EURO**

Tarifs réactualisés le 01/03/2019

VroomVroom.fr

Laissez-nous un avis  
en scannant ce QR Code !



L'équipe GARIBALDI.

Sarl Auto École Garibaldi  
6 Rue des Combattants en AFN 03000 Moulins  
☎ 04.70.44.71.22 ☎ 06.61.59.72.69

N° R 1500300040 et N° R 1400300020 N° formation continue 83030338803 (ceci ne vaut pas agrément d'état)

✉ autoecole.garibaldi@orange.fr - 🌐 <http://www.facebook.com/autoecole.garibaldi> -

📍 <http://automotoecolegaribaldi.fr/>



Informations

**Permis**  
AM

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.  
Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ?  
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

**Votre contact :** Laure Fassier - Secrétariat

**Téléphone :** 04 70 44 71 22 **E-mail :** autoecole.garibaldi@orange.fr



Cachet de l'auto-école

**AUTO ECOLE GARIBALDI**

6 rue des combattants en AFN  
03000 moulins  
04 70 44 71 22  
N°AGREE: 15 00300040  
SIRET: 392 645 479 000 32  
N° FORMATION CONTINUE  
830 30 33 88 03

**HORAIRES D'OUVERTURE**

<b>Lundi</b>	9h - 12h	13h30 - 19h30
<b>Mardi</b>	9h - 12h	13h30 - 19h30
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	13h30 - 19h30
<b>Jeudi</b>	9h - 12h	14h - 19h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 19h
<b>Samedi</b>	9h - 12h	14h - 17h

## LE PERMIS AM

### BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e <b>1</b>	L2e <b>2</b>	L6e <b>3</b>
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



1

Cyclomoteur



3

Quadricycle léger



2

Tricycle

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.</li> <li>• Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.</li> <li>• Maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilité et respect de la règle.</li> <li>• Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.</li> <li>• Facteurs et prise de conscience des risques.</li> </ul>
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.</li> <li>• Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).</li> <li>• Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>• Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.</li> </ul>

\* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SECURITE ROUTIERE**  
 Cette attestation est délivrée en option à tous les titulaires du Permis de conduire AM, en plus du permis de conduire AM.

Nom de l'apprenant : \_\_\_\_\_  
 N° d'apprentissage : \_\_\_\_\_  
 N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de délivrance de l'option AM (pr/nat) : \_\_\_\_\_  
 Adresse que : \_\_\_\_\_

Nom de l'auto-école : \_\_\_\_\_  
 Nom du chef : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Je suis suivi 7 heures de formation pratique (noter la mention "hors" ou "en" circulation)  
 option cyclomoteur  option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_  
 Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_  
 Cachet de l'auto-école ainsi que la signature et le sceau de l'apprentissage : \_\_\_\_\_

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

